

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 69 (1930)
Heft: 29

Artikel: Un fin musicien !
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-223348>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAÎSSANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :

Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne

Pré-du-Marché, 7

Pour les annonces s'adresser exclusivement à

l'Agence de publicité Gust. AMACKER

Palud, 3 — LAUSANNE

Abonnement { Suisse, un an Fr. 6., six mois, Fr. 3.50
Étranger, port en sus.

Compte de chèques postaux II. 1160

Annonces { 30 centimes la ligne ou son espace.
Réclames, 50 centimes.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

**UNE MALADIE HELVÉTIQUE.
« LA DOCTORITE ».**

Notre excellent confrère L. Savary publie dans le « Journal suisse de Paris » ces lignes pleines de vérité et de verve :

ON a souvent dénoncé le fâcheux usage qui s'est introduit dans la Suisse romande, sous l'influence de nos chers confédérés d'outre-Sarine, de faire précéder du titre de docteur le nom de personnes qui ne sont point du tout médecins.

Philippe Godet fit jadis une campagne contre cette habitude, à laquelle, récemment, M. Alfred Lombard s'attaquait à son tour, dans son excellente brochure : *Une terre, une langue*. A maintes reprises, nos journaux ont déploré les ravages qu'exerce cette véritable maladie qu'un spirituel chroniqueur a baptisée la « doctorite ». Au surplus, ces journaux eux-mêmes sont parfois coupables : il leur arrive de s'en prendre à la « doctorite » dans leur première page et d'annoncer, à la quatrième, que « M. le Dr Untel » a été promu à de hautes fonctions au département de l'économie publique ou au bureau fédéral de statistique.

De fait, cet usage qui, en français, est détestable et ne se justifie d'aucune façon, se répand de plus en plus. On n'ouvre plus une feuille publique imprimée entre Fribourg et Genève sans y lire au moins une information relative à un de ces « docteurs », qui ont conquis leur titre à la faculté de lettres, de droit, ou plus souvent encore des sciences sociales. Les docteurs en sciences sociales abondent aujourd'hui comme les sables de la mer que Jéhovah, en un temps très ancien, proposait à l'admiration d'Abraham. C'est miracle, dans ces conditions, que la question sociale ne soit pas encore résolue.

Tout le monde, ou presque, aujourd'hui, est docteur en quelque chose. En Allemagne, où l'on possédait déjà des variétés infinies de docteurat, on a inventé encore le « Dr-ing. » ! ou « docteur-ingénieur ».

Il se peut fort bien qu'en allemand l'indication d'un titre universitaire semble toute naturelle et que ce soit une politesse de ne pas l'omettre quand on s'adresse à la personne qui en est décorée. Mais pour des oreilles françaises, cette précision est saugrenue. Par malheur, en Suisse romande, on ne réagit plus guère ; il faut prévoir que dans quelques années, l'usage sera définitivement implanté. C'est ce que nous ne pouvons accepter de bon cœur.

L'usage français veut que l'on ne mentionne le titre de docteur, avant un nom propre, que s'il s'agit d'un médecin. Dans les autres cas, on l'ommet tout simplement, à moins qu'il ne soit nécessaire pour expliquer ou justifier ce que l'on dit ; comme si, par exemple, on annonçait qu'un nouveau professeur de littérature a été nommé et que l'on précise : « Monsieur X., docteur ès lettres, a été appelé à enseigner, etc... » Dans ce cas particulier, le fait que le nouveau titulaire est docteur ès lettres peut expliquer qu'il ait été choisi. Ou bien, s'il s'agit d'une publication savante, on dira que « M. Z., docteur ès lettres » ou « ès sciences » en a été chargé : c'est que, là encore, il peut n'être pas indifférent de savoir que l'on a requis les services d'un savant... pa-

tenté. Mais, dans ces cas, le titre suit le nom ; il ne le précède jamais. C'est comme une parenthèse que l'on ouvre, un renseignement que l'on donne en passant.

Dans tous les autres cas, il est vain et ridicule de nous apprendre que le gentleman dont on parle a subi avec succès les épreuves du docto-rat dans une faculté universitaire.

Nous a-t-on assez rebattu les oreilles du « Dr » Wirth et du « Dr » Stresemann ? Ces deux hommes d'Etat ont rendu de grands services à leur pays. Le « Dr » Stresemann, qu'on voyait souvent à Genève, y était devenu populaire. Mais que nous importe qu'il fût docteur ? M. Briand qui a reçu le bonnet Carré d'Oxford, ne s'est jamais fait appeler le « Dr » Briand. Que pensez-vous du Dr Poincaré, futur bâtonnier du barreau parisien ? Et du Dr Herriot, auteur d'une fort intéressante thèse sur la docte Récamier ? Et du Dr Clemenceau, — qui, lui du moins, était médecin ?

Les actes officiels de l'administration fédérale commettent continuellement l'abus en question. Le service d'information de la S. d. N. n'est pas non plus à l'abri de tout reproche. Mais, c'est l'Agence télégraphique suisse qui porte la plus grosse part de responsabilité. Jamais elle ne transmet une information relative à un de ces fameux docteurs — en droit, en philosophie, en tout ce que vous voudrez — sans indiquer le titre. « Dr Meyer » a été élu conseiller fédéral. L'assemblée était présidée par le « Dr Haebelin ». Le « Dr Musy » président de la Confédération, a répondu... Le « Dr Haab » a donné sa démission... Nous avons même le « colonel Dr Y. » et l'on pouvait lire ces derniers jours que le « Dr Scheiwiler » était élu évêque de St-Gall !! Ça, c'est le comble !

À quand le Dr Platon et le Dr Descartes ? À quand le pape Dr Pie XI et Sa Majesté le roi Dr Alphonse XIII ? Pendant qu'on est en si bonne voie, ou plutôt dans un état si aigu de « doctorite », pourquoi pas le Dr Dieu ? Car, enfin, si l'on croit en Dieu, on est bien obligé d'admettre qu'il est la science absolue. Et cela lui donne bien le droit à une manière de docto-rat honoris causa.

Les rédactions de journaux qui reçoivent les dépêches de l'Agence télégraphique, mais n'ont pas toujours le temps de les corriger, en raison du travail hâtif qui leur est imposé, laissent imprimer ces mentions absurdes. Leur négligence contribue pour une grande part à répandre une habitude stupide, qui est une incorrection de langage ; les lecteurs, à force de voir qualifiés de docteurs des gens qui siègent dans un conseil ou gèrent des immeubles finissent par se persuader qu'une telle qualification est indispensable.

« Je crois que les Gothz parlent ainsi », disait le bon Dr Rabelais, dans son second livre sur le Dr Pantagruel, roi des Dypsodes.

Un fin musicien ! — En wagon, deux voyageurs s'interrogent sur leurs professions, leurs habitudes, leurs petits talents de société.

— Moi, dit l'un, je joue assez bien du violon.

— Ah !

— Oui ; de petits morceaux.

— Jouez-vous du Schubert ?

— Du Schubert ?... Non ; je vous l'ai dit : je ne joue que du violon !



ON AMI QU'AMAVE TRAO.

PIERRO à Gatollion et Samuïet à Taqueut aviont z'ao z'u passâ l'écola einseimbllo, et coumeint l'ëtont de la méma tsambrâ et découté l'oni dè l'autro su lo reing, furont bintout frârè-compagnons. Assebin, ein après, quand s'e reincontrâvont pè lè fâîrè, tot lâo bounheu étai dè partadzi cauquies quartetts einseimbllo po sè racontâ cé bio teïmps dè la caserna, iô frequottâvont pè la Tornaletta, et iô, quand reintrâvont on bocon trâo tard la dèmeindz né, l'ëtont dè covrâ lo delon po allâ queri la tsai, que s'e fasont traitâ dè rondze-bouli pè lè z'einfants dè Lozena.

Pierro étai dè pè contrè Epalindzo, et Samuïet dâo coté dè Mézire, et Pierre, tot ein faseint ào paysan, maquinagnâvè et brocantâvè tant que poivè. Assebin roudâvè lè fâîrè avoué cauquies vilhiès rossès. Por li lè z'affèrè et la mounia, c'étai lo principat, et se poivè accrotsi on part dè pîces dè 5 francs ein miquemaqueoint onna vilhie héga à n'on bobet, cein lâi reimpliacivè la concheince, kâ n'ein n'avâi min d'autra.

On dzo que se n'amî Samuïet lâi avâi de que l'avâi fauta d'on tsévau, lo Pierro déguenautâ cauquie part onna vilhie cavala que n'ëtai pequa bouna què po l'écortchâo, et cé tsancro dè coquien se peinsâ que la porrâi en felâ à se n'amî. L'avâi z'ua quasu po rein, et après l'avâi passâi ein couleu po lâi férè on bio pâi luiseint, lâi avâi rabistouqâ onna quua, réssi lè deints et lâi avâi bailli à lets à remolhie-mor po lâi bailli on pou d'acquouet, mon gaillâ tracè po la fâîrè dè Mézire, iô l'avâi rendez-vous avoué se n'amî Samuïet, et après avâi bin bragâ l'héga et bin mar-tchandâ, la lâi veind ma fâi on bon prix et se reinvâ tot conteint.

Cauquies dzo après, Samuïet s'apécut que l'avâi étai eindieusâ ào tot fin, et s'ein va trovâ Pierro po tâtsi dè déférè lo martsi ; mâ diabe lo pas que Pierro s'ein tsaillessâi.

Mâ, lâi fa Samuïet, coumeint as-tou pu m'cindieusâ dè la sorta, té, on ami ! kâ clia rôuta que te m'as veindu est borgne, n'a min dè quua, lâo le gourmo, lo crapaud âi quattro pî, et s'on l'appliyé, le cativè ; et té deri tot net que n'arè jam crû que n'amî coumeint té m'ein fassè 'na pareille !

Pierro, ne savâi trâo què repondrè ; mâ coumeint l'ëtai on rebrigue dâo diablio, ne fut pas emprontâ grand-teïmps et lâi fa :

— Eh bin, vâi-tou, me n'amî Samin : t'amâvo trâo ! et m'einnoyivo bin tant quand restâvo cauquies senannès sein té vairè, que po mon bin mè faillâ mè mettrè on bocon ein bize-bille avoué té, et l'est porqu' mè su décidâ à tè veindrâ cé tsévau, que n'est pas tant crouio coumeint te crâi ; mâ l'ein faut avâi pedi, et se te vâo mè crairè, et po mè tranquillisâ faut mainteni la patse.

Samuïet eut bio férè totè lè z'herbès dè la